Jacques Gelin

L'AFFAIRE JEAN MOULIN

Trahison ou complot ?

Gallimard

Extrait de la publication

Extrait de la publication

L'AFFAIRE JEAN MOULIN : TRAHISON OU COMPLOT ?

Extrait de la publication

Extrait de la publication

JACQUES GELIN

L'AFFAIRE JEAN MOULIN : TRAHISON OU COMPLOT ?

GALLIMARD

Extrait de la publication

© *Éditions Gallimard, 2013.*

À mon père, Jean Gelin

Extrait de la publication

Extrait de la publication

Introduction

Autant le dire d'emblée, dans la ténébreuse affaire Jean Moulin, ce récit ne prend pas en compte une hypothèse souvent évoquée, mais jamais retenue : l'imprudence. Moulin, le représentant du général de Gaulle en France en 1942 et 1943, et les participants à la réunion de Caluire, le 21 juin 1943, ne sont pas tombés entre les mains des Allemands à cause de libertés multiples prises avec la sécurité. Il y a eu des imprudences, cela ne fait aucun doute. Mais elles ne sont pas la cause du drame. La réunion a été livrée à la Gestapo lyonnaise.

Au terme d'une enquête à certains égards interminable, cet ouvrage apporte des réponses solidement étayées sur les deux questions les plus problématiques de l'affaire Moulin, du moins sur son versant « policier » : qui a donné aux services de sécurité allemands la réunion de Caluire, le 21 juin 1943, au cours de laquelle Moulin a été arrêté ? Existe-t-il un mobile autre que la simple trahison qui pourrait rendre compte de cet épisode dramatique ? Bien que soixante-dix ans se soient écoulés depuis les faits, que deux procès aient été consacrés à cette affaire, en 1947 et 1950, et de très nombreux livres et études publiés, je crois apporter des éléments suffisamment nouveaux et probants pour rouvrir le dossier.

Avant d'évoquer en détail ces deux pistes, ainsi que les autres péripéties de cette affaire éclairées par mon enquête, je dois rappeler le contexte de cette dernière. Commencée à la fin de 1985 et achevée pour l'essentiel en 1988, elle a été prolongée sur quelques points, après une éclipse, jusqu'en 2011. Klaus Barbie, l'homme fort du Sipo-SD (*Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst*)[1] de Lyon en 1943, avait été

1. Littéralement, police de sécurité (*Sicherheitspolizei*, ou Sipo) et service de sécurité (*Sicherheitsdienst*, ou SD). Les deux ont été réunis, mais sans véritable fusion, au début de

Extrait de la publication

extradé vers la France en 1983. Les chefs d'inculpation de son procès n'englobaient pas l'affaire Moulin. Mais l'avocat de l'ancien officier allemand, Me Jacques Vergès, avait tôt fait de promettre des révélations fracassantes sur la disparition du représentant du général de Gaulle en France en 1942-1943. Fracassantes, elles l'étaient. Mais elles ne reposaient que sur la parole de Barbie, et la sienne. Or l'un et l'autre étaient suspects de vouloir détourner l'attention des crimes contre l'humanité commis par celui que l'on a surnommé « le boucher de Lyon ». Ils se proposaient donc, dans une révolution quasi copernicienne, de faire le procès de la Résistance. Pour résumer leur théorie, Moulin, soupçonné d'être communiste, avait été éliminé à l'occasion d'une conspiration à laquelle participaient l'officier nazi Barbie, violemment anticommuniste, le mouvement de Résistance Combat, en conflit aigu avec Moulin, et les services secrets américains, particulièrement hostiles au général de Gaulle et, par voie de conséquence, à son représentant au printemps de 1943.

Deux acquittements sur le fil

Durant l'après-guerre, deux procès ont été consacrés à cette affaire, au cours desquels un résistant important du mouvement Combat, René Hardy, en charge des sabotages sur le réseau ferroviaire pour le compte de l'Armée secrète des Mouvements unis de la Résistance (MUR), a été acquitté : la première fois, en 1947, par la cour de justice de la Seine, et la seconde, en 1950, par un tribunal militaire. Ces acquittements ne furent qu'arrachés au bénéfice du doute en 1947 et à la minorité de faveur en 1950, et des questions subsistaient. Mais avec plus d'une centaine de témoins entendus et des documents allemands produits et décortiqués durant ces procès, il ne faisait guère de doute dans l'esprit de la plupart des historiens, des mémorialistes et des journalistes concernés que les choses en resteraient là, figées à jamais dans le doute et l'incertitude. Les documents allemands comportaient assez d'erreurs pour être entachés de soupçons, et quant aux témoi-

---

la guerre en un « Sipo-SD », mais on utilise le plus souvent SD seul. Ce SD est historiquement le service de renseignements et de sécurité du parti nazi. La section IV du Sipo-SD est la Gestapo proprement dite (*Geheime Staatspolizei*, « police secrète d'État »). À Lyon, Klaus Barbie était le chef de la section IV, donc de la Gestapo au sens strict et restreint. Il ne dirigeait pas le Sipo-SD lyonnais, lequel comprenait bien d'autres sections, que l'on désigne abusivement par synecdoque comme la Gestapo de Lyon. La section IV était en charge, entre autres, des contre-espionnages défensif et offensif et, à ce titre, des opérations d'infiltration.

gnages allemands recueillis en 1948 et 1949, dont ceux de Barbie lui-même, les conditions mêmes de leur collecte et le caractère fantaisiste de certains d'entre eux les rendaient difficilement exploitables. De surcroît, les témoins qui n'avaient pas parlé ne le feraient pas trente ans plus tard.

Tout cela était exact, mais un élément avait été sous-estimé : le niveau d'effervescence que les accusations du couple Barbie-Vergès avaient fait lever parmi les résistants. C'est cet état de fermentation anxieuse qui m'a sans doute permis de lever le couvercle sur quelques faits capitaux. Il y avait deux camps en présence : le mouvement Combat, d'un côté, et les proches de Moulin, ou se disant tels, de l'autre. On ne pouvait prétendre obtenir certains témoignages, même *off record*, si l'on était soupçonné d'être favorable au bord opposé. Une part importante de la Résistance affichait une position neutre, mais nullement indifférente.

J'ai été servi dans ma démarche par une conjonction improbable d'événements qui m'ont permis de travailler à la fois avec l'un et l'autre camp. J'ai été introduit au versant le plus sombre de ce dossier par une femme, Antoinette Sachs, qui a tenu une place importante dans la vie de Moulin. Elle l'avait connu en 1936, alors qu'il était chef de cabinet du ministre de l'Air du Front populaire, Pierre Cot, puis l'avait suivi, de proche en proche, durant sa période résistante. Elle avait elle-même enquêté sur l'affaire après guerre et disposait d'informations et de pistes inédites, que j'ai pu étayer par la suite. Dans l'autre camp, mes recherches ont bénéficié du soutien bienveillant et passionné de Claude Bourdet, un des membres importants du comité directeur de Combat, cofondateur de *L'Observateur*, devenu *Le Nouvel Observateur*. Bien que solide soutien de Hardy durant ses deux procès, il a accepté de travailler avec moi à la manière d'un rédacteur en chef averti avec un journaliste d'investigation. Grâce à ses recommandations, bien des portes m'ont été ouvertes. Plus important encore, des pistes restées secrètes jusqu'alors sont venues au jour.

En un peu plus de deux ans, j'ai rencontré quasiment tous les témoins encore vivants à cette époque, quelques-uns plusieurs fois. Ils étaient nombreux. Parmi eux, Hardy lui-même, sa « fiancée » Lydie Bastien, Henri Frenay et Pierre de Bénouville. J'en ai aussi révélé d'autres, dont quelques-uns de première importance. Marcel Degliame, d'abord, le chef national de l'action immédiate des Mouvements unis de la Résistance (MUR), qui connaissait des faits importants pour la compréhension de cette affaire sans les avoir jamais révélés. Robert Nollet, ensuite, un officier du réseau Gilbert du colonel Georges

Extrait de la publication

A. Groussard, qui avait feint de travailler avec le service de Barbie durant la période qui a suivi immédiatement les arrestations de Caluire, en juillet 1943. Pierre Delombre, également, un membre du réseau Résistance Fer dirigé par Hardy et qui avait des choses très importantes à révéler. François Thierry-Mieg, le chef du contre-espionnage du BCRA en 1943, a été aussi un témoin décisif, tout comme Suzanne Groussard. Elle était la deuxième femme du colonel Groussard et la sœur d'Antoinette Sachs. Il y avait aussi deux acteurs du monde judiciaire : Me Jean-Louis Tixier-Vignancour, l'avocat de Harry Stengritt, l'adjoint de Barbie, et le général Gratien Gardon, qui était en charge de l'accusation lors du procès militaire de Hardy, en 1950. J'ai enfin trouvé plusieurs documents nouveaux liés à l'affaire. Certains d'entre eux sont désormais accessibles aux historiens, tandis que d'autres restent inédits, dont un émanant des services de sécurité allemands.

✧

À l'époque, je collaborais avec l'agence de presse Gamma TV. À la fin du printemps de 1986, il était devenu évident que je disposais d'assez d'éléments nouveaux pour réaliser un documentaire sur cette affaire. Gamma avait engagé des négociations avec le département magazine d'Antenne 2, animé par Michel Honorin. Nous étions tombés d'accord sur la réalisation d'un cinquante-deux minutes sur le sujet. Mais Jean-Marie Cavada, qui dirigeait l'information de la chaîne et avait déjà la tête « politique », l'avait refusé en même temps qu'un portrait décapant de Robert Hersant.

Nous étions également en négociations avec Philippe Alfonsi et son émission d'investigation « Taxi », produite pour France 3. Elle avait démarré six mois auparavant sur les chapeaux de roue. Nous avons alors signé pour deux numéros spéciaux de cinquante-deux minutes chacun. C'était en septembre 1986. Mon enquête n'était pas terminée, bien sûr, mais je pouvais programmer les premiers tournages. Malheureusement, l'émission avait dérangé l'équipe arrivée au pouvoir en avril 1986 avec Jacques Chirac par ses enquêtes décapantes, dont une consacrée à la mairie de Paris et une autre à un trafic d'armes avec l'Irak. « Taxi » fut brutalement interrompu en décembre 1986. Les arguments avancés n'étaient évidemment pas politiques, mais financiers : l'émission coûtait trop cher. En réalité, José Frèches, un membre du cabinet du nouveau Premier ministre, était monté au créneau et avait eu sa peau.

J'ai continué mon enquête en 1987 et 1988, avec la conviction

qu'Alfonsi retrouverait une émission d'investigation de même nature et que le contrat signé avec Gamma y serait transféré. Il n'en a rien été, malgré le Sept d'or « posthume » obtenu par l'émission en octobre 1987. Parmi les conséquences de cette situation, quelques questions destinées à des témoins importants n'ont jamais été posées. Je les avais réservées pour les tournages vidéo afin de pouvoir surprendre à l'image des réactions à chaud. Je le regrette encore chaque jour, même si je n'en attendais pas de révélations formelles.

Revenu dans ma Provence d'origine, j'ai continué mon enquête par intermittence. Après avoir surmonté une grave maladie dans les années 1990, j'ai pu la reprendre. J'avais commencé à retranscrire mes nombreux enregistrements audio[1] et à organiser mes notes et fichiers quand deux livres de Pierre Péan sur le sujet furent publiés coup sur coup[2]. Tous deux mettaient l'accent sur des personnages importants de cette affaire qui figuraient aussi dans mon enquête. Bien que disposant de beaucoup d'éléments qu'il ignorait, je fus stoppé dans mon élan par la publication de ces ouvrages.

Il y avait autre chose. Mon travail m'autorisait à éliminer franchement l'hypothèse d'une série d'imprudences à l'origine des arrestations. Mais il ne me permettait pas de trancher avec la même certitude entre les deux hypothèses formulées dans les premières lignes de cette introduction. Moulin avait-il été victime d'une simple trahison ou avait-il été éliminé dans le cadre d'un complot ? Et, dans cette dernière hypothèse, à quel niveau hiérarchique la décision avait-elle pu être prise ? À un haut niveau, ou par une ou deux personnes à un échelon intermédiaire ?

Daniel Cordier, secrétaire de Moulin de juillet 1942 à juin 1943 et

1. Je n'ai pas enregistré tous les entretiens audio ou vidéo. Les raisons à cela sont très différentes suivant les cas. Tout d'abord, quelques-uns de mes interlocuteurs, peu nombreux et directement concernés par cette affaire, ont accepté le principe d'une interview vidéo au moment de la réalisation du documentaire, mais ils ont refusé l'enregistrement audio de notre premier entretien préparatoire. Ils tenaient sans doute à savoir ce que j'avais « en main » de façon à se préparer aux réponses enregistrées. Henri Frenay et Pierre de Bénouville ont été de ceux-là. Dans la très grande majorité des cas, les raisons ont été plus prosaïques. Dans les entretiens téléphoniques, j'avais un répondeur-enregistreur qui était un vrai magnétophone à mon domicile, mais ce n'était pas le cas à l'agence Gamma, d'où je passais une partie de mes appels et où mon téléphone n'avait pas de haut-parleur. De toute façon, les notes seules me suffisaient à préparer mes interviews filmées ultérieures. Le magnétophone était davantage un carnet de notes qu'un outil destiné à graver dans le marbre le contenu des entretiens. Dans d'autres cas, enfin, comme avec Mireille Albrecht ou Claude Bourdet, que je voyais régulièrement, l'enregistrement ne me parut utile qu'au terme de l'enquête, afin de ne pas multiplier les heures d'entretien puis de transcription.

2. Pierre Péan, *Vies et morts de Jean Moulin*, Fayard, 1998, et *La Diabolique de Caluire*, Fayard, 1999.

qui est devenu, après la guerre, son biographe rigoureux, avait donné comme titre à son sixième volume en préparation *M. X, l'homme à abattre*. J'attendais cette publication en pensant qu'elle contiendrait des éléments qui me permettraient de trancher nettement. Il n'a jamais paru. Et l'ouvrage dans lequel ce titre a été repris en intertitre[1], ne m'a rien apporté de décisif pour étayer l'une ou l'autre hypothèses, même si j'en considérais une comme infiniment plus probable que l'autre.

Il y avait aussi une cause plus psychologique. Durant la première phase de mon enquête, effectuée dans les marges du procès Barbie à venir, mon travail était strictement journalistique. Une grosse dizaine d'années plus tard, à la fin des années 1990, Barbie était mort en prison, et il avait été suivi dans la tombe par de nombreux acteurs de ces événements. Mon ouvrage virtuel devenait dès lors plus franchement historique, et la tâche m'intimidait beaucoup. Un déménagement plus tard, dans un contexte de surcharge récurrente de travail, j'avais renvoyé la rédaction de ce récit sinon aux calendes grecques, du moins à un horizon lointain.

J'ai été rappelé à mon projet un jour de mai 2009 par le coup de téléphone d'un historien amateur prolifique, Jacques Baynac. Je l'en remercie vivement. J'avais lu et annoté ses deux ouvrages consacrés à cette affaire[2]. Il venait de retrouver la trace d'un témoin significatif, mais totalement inconnu, que j'avais rencontré vingt ans plus tôt, en 1988, puis interviewé à nouveau à trois reprises par téléphone en 1998 et 1999, Robert Nollet, décédé depuis. Inquiet à l'idée de voir son existence révélée après sa mort, parce que l'épisode auquel il avait été mêlé à son corps défendant n'était pas glorieux à certains égards, il avait retranscrit notre première entrevue sous le titre : « Une interview imaginaire ». Il n'avait pas retenu dans son texte, nous le verrons, l'ensemble de ce qu'il m'avait révélé ou confirmé. Sa famille mettait comme condition à l'utilisation de ce texte par Baynac qu'il obtienne mon autorisation. Je la lui donnai. Il le méritait largement pour m'avoir permis de comprendre que j'avais collecté suffisamment de matériaux intéressants et à bien des égards novateurs pour mettre un point final à mon enquête et envisager sa publication.

1. Daniel Cordier, *Jean Moulin. La République des catacombes*, Gallimard, 1999.

2. Jacques Baynac, *Les Secrets de l'affaire Jean Moulin. Contexte, causes et circonstances*, Éd. du Seuil, 1998, et *Présumé Jean Moulin. Juin 1940-juin 1943. Esquisse d'une nouvelle histoire de la Résistance*, Grasset, 2006 ; rééd. sous le titre *Jean Moulin. Juin 1940-juin 1943*, Hachette Littératures, coll. « Grand Pluriel », 2009.

Extrait de la publication

Une enquête précisément circonscrite

Dans la forme, l'ouvrage qui en est résulté fait la part belle à l'enquête en train de se faire. Cela devrait permettre au lecteur de comprendre comment certaines impasses se sont révélées fécondes malgré tout, et de quelles façons les témoignages ont pu s'enchaîner les uns les autres. Cela devrait en outre lui permettre de comprendre pourquoi certains témoins ont pu conserver par-devers eux des éléments essentiels à la compréhension de l'affaire.

La thèse, ou plutôt les thèses que je défends comportent des assertions étayées et indiscutables. Il en est deux en particulier sur lesquelles mon enquête apporte des lumières décisives. La première concerne la culpabilité de René Hardy dans la livraison aux Allemands de la réunion de Caluire, où ont été arrêtés plusieurs résistants, dont le représentant du général de Gaulle, Jean Moulin. Les éléments nouveaux que j'apporte sont nombreux, dont certains difficilement réfutables. Les ayant recoupés et combinés à une relecture des éléments connus et des documents allemands, je puis affirmer qu'il reste très peu de doutes sur ce point. J'apporte en outre des éclaircissements sur deux volets de l'affaire qui vont dans le même sens. Selon toutes probabilités, la « fiancée » de Hardy, Lydie Bastien, avait été recrutée, à la fin de 1942, par les services de contre-espionnage offensif de l'armée allemande en France : l'*Abwehr* IIIF. Elle avait été versée un peu plus tard au service du SD de Lyon sous les ordres de Barbie. Une thèse voisine a été soutenue par Péan, mais j'apporte de nombreux éléments qui viennent l'étayer. S'il en est ainsi, Hardy, arrêté dans le train Lyon-Paris à Chalon-sur-Saône dans la nuit du 7 au 8 juin 1943 et ramené à Lyon le 10 juin, en voiture, par Barbie, ne peut avoir été relâché quelques heures plus tard par le chef de la Gestapo de Lyon. Celui-ci ne pouvait ignorer qu'il s'agissait de Didot*, le chef de la Résistance ferroviaire.

Mais si Hardy était coupable des arrestations de Caluire, pourquoi a-t-il été acquitté à deux reprises ? Sur ce point, j'apporte également des éclaircissements probants : les deux procès ont été manipulés de façon à faire acquitter le résistant. L'hypothèse n'est pas nouvelle, mais j'y adjoins plusieurs éléments, dont deux témoignages inédits : celui du commissaire du gouvernement du procès militaire, devenu entre-temps le général Gratien Gardon, en charge de l'accusation en 1950 et, encore plus saisissant, celui de Me Jean-Louis Tixier-Vignancour, qui avait défendu l'adjoint de Barbie, Harry Stengritt, lors de

Extrait de la publication

son procès à Lyon en 1954. Ce dernier avait été à l'origine de son acquittement en se rétractant devant le tribunal militaire, en 1950, d'un premier témoignage accusateur pour Hardy.

Ma seconde assertion forte concerne ce que l'on appelé le « cryptocommunisme » de Moulin. Le résistant a été accusé après guerre, d'abord par le chef de Combat, Frenay, puis par des journalistes enquêteurs tels que Thierry Wolton, d'avoir été cryptocommuniste et d'avoir joué, à l'insu du général de Gaulle, un rôle secret en faveur des communistes. L'accusation est même allée plus loin en affirmant qu'il était peut-être un agent soviétique. Outre les réactions indignées suscitées par cette thèse, de nombreuses voix autorisées se sont élevées pour dire que cette interrogation ne pouvait être projetée sur la période de la Résistance et, *a fortiori*, constituer un mobile à son élimination. Elle ne s'était jamais posée durant le conflit. Certes, les services du général de Gaulle, à Londres, avaient bien repéré que gravitaient autour de Moulin des gens « suspects ». Mais la question de leur proximité avec le PCF n'avait été soulevée que quelques mois après la disparition du résistant. Et si celui-ci avait pu sembler imprudent d'avoir choisi ainsi son entourage, il n'avait en aucun cas été soupçonné, avant son arrestation par les Allemands, d'être cryptocommuniste ou, *a fortiori*, un agent soviétique. Cette conviction est erronée.

À la fin de 1942, Moulin a fait l'objet d'un rapport envoyé à Londres qui le présentait comme un homme très proche des communistes et un agent possible des services secrets soviétiques. Ce rapport émanait d'un officier que le lecteur rencontrera souvent dans mon enquête : le colonel Groussard. Lié avant guerre au complot de la Cagoule, il avait été l'un des ennemis du gouvernement de Front populaire, auquel collaborait Moulin. Groussard avait collecté au cours des années nombre d'informations et de soupçons sur Moulin, et il l'avait désigné à de Gaulle comme beaucoup trop à gauche pour assumer les fonctions qui étaient les siennes en France occupée. Le général avait enclenché une enquête de contre-espionnage à Londres, au début de février 1943, afin de vérifier les accusations de ce colonel qu'il connaissait bien. Elle avait été conclue favorablement pour Moulin, mais…

Le colonel Groussard avait un ami, Bénouville. Ayant averti les services du Général, il l'avait également alerté. Très proche de Frenay, le chef de Combat, Bénouville l'en avait-il informé ? Aucun élément ne permet de l'affirmer. Pour autant, si la question soulevée par Me Vergès de l'élimination de Moulin au motif qu'il était communiste n'était certes pas réglée, elle pouvait être considérée comme receva-

Extrait de la publication

ble. Le mobile politique était possible. Cela ne pouvait suffire pour affirmer que c'était la cause des arrestations. Après tout, les résistants le plus à droite sur l'échiquier politique, à l'image d'un Bénouville, combattaient aux côtés des communistes, sans que cela leur pose problème. Quant à Frenay, il avait eu au plus proche de lui une résistante telle que Berty Albrecht, qui, sans être communiste, était très à gauche. Frenay n'était pas un anticommuniste primaire, tant s'en faut.

La question qui se posait donc pour moi était la suivante : y avait-il eu, au printemps de 1943, quelque chose qui aurait pu rendre critique ce questionnement sur les objectifs poursuivis secrètement par Moulin ? Dès 1943, un soupçon fort est apparu que les mouvements de Résistance et les réseaux de renseignements ou d'action étaient infiltrés secrètement par les communistes au plus haut niveau. Un fantasme courait parmi les résistants, y compris de gauche : les communistes se préparaient à profiter de la période critique que serait le débarquement allié, pour prendre le pouvoir en France. Ces soupçons étaient alimentés par des tracts communistes. C'est ici peut-être que se loge le nœud du problème. Le débarquement n'a eu lieu qu'en 1944, bien sûr, mais cette inquiétude d'un coup de force communiste à l'occasion d'un débarquement annoncé comme imminent peut-elle être apparue plus tôt, en 1943 ?

✧

De nombreux ouvrages ont été consacrés à la façon dont les Alliés ont réussi à plusieurs reprises à intoxiquer les Allemands sur la proximité d'un débarquement en France en 1943. Ces opérations étaient destinées à préparer le terrain du véritable débarquement de 1944, mais aussi à masquer les débarquements réels en Sicile, en Italie continentale puis en Corse durant l'été et les premiers jours de l'automne de 1943. Des mouvements de résistance et des réseaux de renseignements et d'action ont été utilisés à leur insu afin de tromper les services de renseignements allemands. Le cas le plus connu est celui du réseau Prosper, affilié à la *French Section* du service secret britannique SOE (Special Operations Executive). Plusieurs centaines de résistants ont été sacrifiés plus ou moins en connaissance de cause, victimes de l'action d'un agent de pénétration du Military Intelligence Service britannique au sein des services de sécurité nazi, Henri Déricourt. D'autres résistants, qui croyaient à un débarquement imminent en 1943, sont tombés à l'occasion. Le mouvement Combat a probablement participé, nous le verrons, à ces opérations, Hardy aux premières loges. Le plan de destruction ferroviaire qu'il a rédigé dans la

Extrait de la publication

deuxième quinzaine du mois de mai 1943, intitulé ultérieurement « Plan vert », était destiné à tromper les Allemands sur l'imminence d'un débarquement en métropole, auquel il croyait lui-même, et sur la zone choisie. Dans cette perspective, le risque représenté par l'infiltration d'un agent communiste au plus haut niveau des services gaullistes en France aurait-il pu jouer un rôle déterminant ? Telle est une des ultimes questions auxquelles cette enquête tente de répondre. Je dois dire que je n'y parviens pas avec le même degré de certitude que pour les deux points soulevés plus haut. Il en est de même d'une autre de mes hypothèses, paradoxale en apparence : si René Hardy est plus que probablement responsable des arrestations de Caluire, je ne pense pas qu'il ait trahi *stricto sensu*, c'est-à-dire qu'il ait changé de camp. Cette hypothèse permet seule de comprendre pourquoi aucun résistant, excepté les participants à la réunion de Caluire — et un autre, nous le verrons —, n'a été inquiété du fait de son action. Or il s'agit là de l'argumentation majeure développée avec succès par la défense lors de ses deux procès.

J'ai limité mon enquête à l'aspect policier de l'affaire, et j'ai essayé, autant que possible, de ne pas suivre d'autres pistes amorcées çà et là durant mes investigations. Je ne prends position sur aucun point historique autre que celui que l'on pourrait appeler sommairement l'« affaire de Caluire ». J'ai réservé deux annexes au traitement de deux questions connexes à propos desquelles j'ai la conviction qu'elles n'ont joué aucun rôle dans l'épisode que je me suis efforcé d'élucider : les cas de Raymond et Lucie Aubrac et le rôle d'André*, un officier français passé au service des Allemands au printemps de 1943.

Extrait de la publication

Prologue

Derrière son bureau, Henri Noguères trépigne d'impatience alors que je lui explique le but de ma visite. Il ne me laisse pas même terminer et, sur un ton légèrement méprisant, me lance :

> René Hardy a été jugé deux fois, en 1947 et en 1950. Plus d'une centaine de témoins ont été entendus par les magistrats instructeurs, puis lors du procès, alors que les choses étaient encore relativement fraîches dans leur tête. Des documents allemands ont été dévoilés et commentés. Des journalistes ont enquêté à l'époque. Des mémorialistes ont écrit et ont apporté leur éclairage sur cette énigme. Nous avons consulté tout cela avec Marcel Degliame pour écrire les pages du troisième tome de notre *Histoire de la Résistance* sur l'affaire Jean Moulin. Croyez-moi, il n'y a plus de *scoop* possible dans cette affaire !

Ce 15 avril 1986, dans l'effervescence qui entoure le procès à venir de Barbie, Noguères (*alias* Mathias*), ancien chef régional du mouvement Franc-Tireur, est encore le seul véritable historien de la Résistance. Son œuvre en cinq volumes, écrite à quatre mains avec Degliame (*alias* Fouché*), membre du comité directeur du mouvement Combat de Frenay et responsable national de l'action immédiate, reste la référence. Et la prétention d'un journaliste, venu jeter les bases d'une future interview enregistrée pour un documentaire télévisé et qui prétend avoir du neuf sur le sujet, l'énerve un peu. Pour me déstabiliser, il assène :

> Pour écrire les pages consacrées à cette affaire, nous avons reconstitué les procès de René Hardy. Avec Marcel Degliame, nous l'avons interrogé trois journées entières. Et nous ne l'avons pas ménagé. En tant que

> responsable de l'action immédiate, Degliame était son chef dans la Résistance, car le service de Résistance Fer préparait le débarquement, mais faisait aussi de l'action immédiate. Ils étaient amis. Croyez-moi, si Hardy avait dû révéler quelque chose, il l'aurait fait à ce moment-là[1] !

Nous convenons d'un rendez-vous dont la date reste encore à fixer, et je le laisse à sa suffisance. Dans l'escalier, je fulmine. J'aurais pu lui clore le bec. Mais son orgueil ne l'aurait pas supporté, et il aurait pu rendre publiques des informations que je désire garder encore secrètes. Et puis en l'absence de caméra, nous aurions perdu le bénéfice de sa réaction. Je devais donc tenir ma langue et ne pas révéler ce que je savais de Degliame, son coauteur, et d'un secret que celui-ci n'avait partagé durant toutes ces années qu'avec quatre autres personnes : Hardy lui-même et trois autres membres du comité directeur du mouvement Combat, Frenay, Bénouville et Bourdet. Degliame avait certes interrogé Hardy avec Noguères, mais il n'avait pas informé ce dernier de ce qu'il savait et n'avait pas posé de question à ce sujet à l'ancien chef de Résistance Fer. Il avait ainsi gravement manqué à sa responsabilité d'historien.

✧

Lorsque j'avais commencé mon enquête, à la fin de l'année 1985, j'avais vite profité des confidences, encore totalement inédites à l'époque, d'une femme, Antoinette Sachs, qui avait beaucoup compté dans la vie de Moulin avant la guerre, puis durant la clandestinité. Après guerre et à l'approche des procès Hardy, en 1947 puis en 1950, elle avait entrepris des recherches autour de cette affaire, je dois dire avec beaucoup de flair, d'entregent et de ténacité. Un peu plus tard, elle avait profité de sources bien informées côté allemand. Elle avait connaissance de faits totalement inédits à l'époque, et dont certains le sont encore aujourd'hui, malgré le don qu'elle a fait de ses archives au musée Jean-Moulin, à Paris, et leur exploitation dans les deux livres consacrés par Péan à cette affaire. Mais si elle proférait alors volontiers des accusations à haute voix contre un ancien résistant, Bénouville, qui allait retrouver un peu de célébrité en 1986 pour son rôle de *go-between* entre Jacques Chirac et François Mitterrand durant la première cohabitation, elle gardait secrètes certaines de ses informations et de ses sources. Durant nos entretiens, elle m'a révélé certains faits qui ont littéralement bouleversé ce que je croyais savoir de

1. Entretien, 20 juin 1986 (notes manuscrites).

8
IL Y A COMPLOT ET COMPLOT 445
Moulin, cryptocommuniste ?, 450. — Moulin, agent soviétique ?, 453. — Premiers soupçons, 457. — Un certain Joseph Mercier*, 461. — À nouveau, le colonel Groussard, 464. — Une question sensible pour Combat, 472. — Des discussions politiques avec les Allemands ?, 475. — Bénouville et l'arrestation de Hardy, 480. — Difficile aveu, 484. — Un télégramme difficile à interpréter, 487. — Qui a envoyé Hardy à Caluire ?, 495. — Moulin peut-il avoir été victime d'un complot ?, 505. — Coup de force communiste, 511. — Une crainte largement partagée dans la Résistance, 513. — Un abîme d'infamie, 519. — Le chef de Combat était-il de la partie ?, 523. — Un complot « peau de chagrin » ?, 529. — Une loyauté jamais mise en doute, 534. — Des romans à clés ?, 539.

ANNEXES

1. ANDRÉ, UN ANCIEN DU DEUXIÈME BUREAU RETOURNÉ PAR L'*ABWEHR* 553
André pourrait-il être le V-Mann *du rapport Kaltenbrünner ?* 556

2. GRANDES ET PETITES HISTOIRES DE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC 559

APPENDICES
Index des noms 573
Conversion pseudos / noms 582
Ouvrages cités 585
Sources utilisées 587
Remerciements 591

Extrait de la publication

L'Affaire Jean Moulin : trahison ou complot ? Jacques Gelin

Cette édition électronique du livre
L'Affaire Jean Moulin : trahison ou complot ? de Jacques Gelin
a été réalisée le 18 juillet 2013
par les Éditions Gallimard.
Elle repose sur l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782070139439 - Numéro d'édition : 247659).
Code Sodis : N54069 - ISBN : 9782072480249
Numéro d'édition : 247664.

Extrait de la publication